

Structure multi-activités ALU - PITCHOUNETTE

Réf. Procity® 890221
Réf. Loisirs Aménagements 2923

PITCHOUNETTE



-  **Matériau structure**
Aluminium
-  **Tranche d'âge**
2 à 7 ans
-  **Dimension du Jeu**
2,50 x 2,00 m
-  **Surface d'impact**
14.00 m²
-  **Hauteur de chute**
0,90 m



Loisirs Aménagements

PROCITY



FRANCE : +33.(0)5.49.43.56.24

UTILISATION

Tranche d'âge : PITCHOUNETTE ALU s'adresse aux enfants de 2 à 7 ans, sous surveillance obligatoire de personnes majeures.

Site interdit : terrain pentu.

Profil du sol : il doit être plan.

Nature du sol : revêtement amortissant adapté à la hauteur de chute du jeu qui est de 0.90 m correspond à la hauteur de chute maximale et de 1 m en sortie de glissière.

Espace libre à respecter : aucun obstacle étranger au jeu (exemple : une branche d'arbre...) ne doit se situer sur une hauteur de 1.80 m au-dessus du jeu et au-dessus de la zone d'impact.

Zone d'impact : la surface d'atténuation de l'impact est décrite page « **SURFACE D'IMPACT** »

Disposition de la glissière : éviter qu'elle soit installée dans un secteur orienté Sud-Est à Sud-Ouest.

Niveau zéro : se référer au marquage indiqué sur les poteaux.

Traitement de l'aluminium : Celui-ci est revêtu d'un poudrage epoxy thermodurci. Il est pleinement reconnu que comme toute peinture, elle ne doit pas subir de choc au risque d'écailler la surface. Ceci ne serait pas être une raison suffisante pour changer la pièce, et ne nuit ni à sa longévité, ni à son utilisation.

L'entretien et le contrôle sont à respecter selon la page « **MAINTENANCE ET ENTRETIEN** »

Remarque : conserver la notice de montage pour avoir la référence des pièces.

Conformité : ce jeu est conforme aux normes NF EN 1176-1 : 2017 et EN 1176-3 : 2017 régies par le décret n°94-699 du 10.08.1994 et décret n°2019-1077 du 30.09.2019.

AVERTISSEMENT :



L'ensemble de ce document doit être archivé et utilisé pour la maintenance, les contrôles d'entretien et doit être remis à l'administration en cas de demande.

Structure multi-activités ALU - PITCHOUNETTE

Réf. Procity® 890221
Réf. Loisirs Aménagements 2923

CONDITIONNEMENT

LISTE DES COLIS

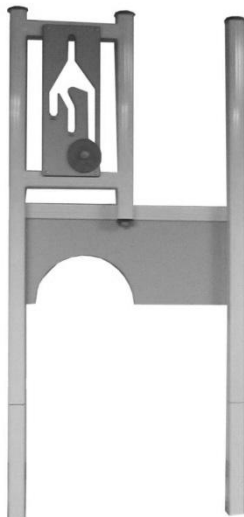
Colis n°1 : 1 escalier H
+ visserie + notice de montage +
2 pieds de glissière + baguette départ
glissière



Colis n°2 : 1 panneau A



Colis n°3 : 1 panneau B



Colis n°4 : 1 plancher C



Structure multi-activités ALU - PITCHOUNETTE

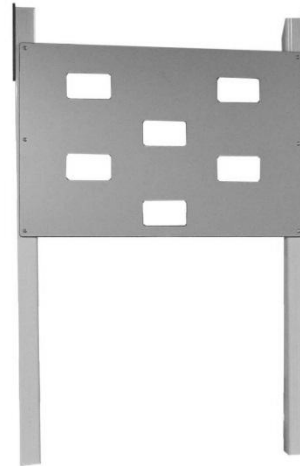
Réf. Procity® 890221
Réf. Loisirs Aménagements 2923

CONDITIONNEMENT

Colis n°5 : 1 oreilles F + 2 bas de Tunnel E



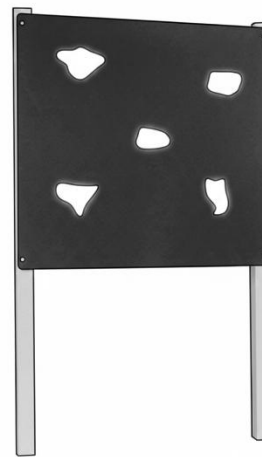
Colis n°6 : 1 échelle L



Colis n°7 : 2 poteaux I+
2 rambardes J



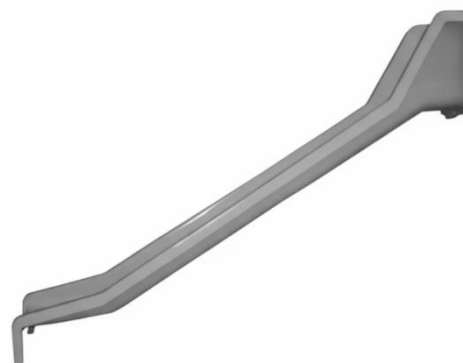
Colis n°8 : 1 mur d'escalade D



Colis n°9 : 1 tunnel E



Colis n°10 : 1 glissière K



Structure multi-activités ALU - PITCHOUNETTE

Réf. Procity® 890221
Réf. Loisirs Aménagements 2923

VISSERIE

VUE	DESIGNATION	DIMENSION	QUANTITE
	VIS AUTOFOREUSE	4.8 X 32	26
	VIS AUTOFOREUSE	5.5 X 25	16
	VIS CHC	10 X 35	6
	VIS PENTURE	7 X 40	4
	RONDELLE	Ø 8	4
	CAPUCHON CACHE ECROU	VERT	2
	CACHE ORIFICE	NOIR	6
	BAGUETTE DEPART GLISSIERE	HPL	2

MAINTENANCE

MAINTENANCE

- Le contrôle et la maintenance sont à distinguer en 3 niveaux :

- 1 ; contrôle de routine ;
- 2 ; contrôle fonctionnel ;
- 3 ; contrôle annuel.

Le contrôle et la maintenance doivent être réalisés par des **personnes compétentes et habilitées**, suivant les consignes du fabricant et suivant l'article 6.1.4 de la EN 1176-1 : 2017.

- La sécurité des équipements de jeux est fortement conditionnée par leur état et par leur entretien. Donc, ils doivent faire l'objet d'une inspection régulière et d'une maintenance préventive périodique.
- La fréquence d'inspection varie en fonction du type d'équipement et en fonction d'autres facteurs qui sont par exemple, une utilisation intensive, du vandalisme, un équipement situé près de la mer, la pollution de l'air, l'âge de l'équipement.
- Pour les aires de jeux soumises à un usage intensif ou étant l'objet de vandalisme, l'inspection ou la maintenance tel que le contrôle visuel de routine, **doit être renforcée donc devenir quotidienne**.
- Si, lors du contrôle, il est constaté l'existence de graves détériorations menaçant la sécurité des enfants, il est recommandé d'y remédier sans délai. Si cela n'est pas possible, il convient d'empêcher toute utilisation de l'équipement par son immobilisation ou son retrait.
- De même, il faut prêter attention aux dangers spécifiques que courent les enfants si l'utilisation ou le démontage du jeu est incomplet et pendant la maintenance.

Structure multi-activités ALU - PITCHOUNETTE

Réf. Procity® 890221
Réf. Loisirs Aménagements 2923

ENTRETIEN

ENTRETIEN	
FREQUENCE	TRAVAUX
TOUTES LES SEMAINES OU HEBDOMADAIRE Contrôle de routine	- contrôle de la propreté de l'aire de jeux - contrôle de l'état de surface des bois (poncer les échardes) - contrôle des pièces manquantes ou cassées - vérifier la stabilité de la structure - maintenir à niveau les matériaux meubles particuliers - ramassage des verres cassés et d'autres débris
TOUS LES 1 A 3 MOIS Contrôle fonctionnel	- contrôle du serrage des écrous et des vis - vérification de la présence systématique des bouchons de protection - contrôle de la tension des cordes et retendre si nécessaire - contrôle d'usure de chaque élément du jeu
TOUS LES ANS Contrôle annuel	- contrôle des fondations - nettoyage complet du jeu - renouvellement des peintures le cas échéant - remplacement des pièces usées ou défectueuses (exemple : barreau, lame de plancher, corde, glissière...)

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

LOISIRS AMENAGEMENTS
ZA L'ANJOUNIERE
86370 VIVONNE

AUTO CERTIFICATION

CERTIFICAT : FG/MD/032/701/2017

EQUIPEMENTS D'AIRES COLLECTIVES DE JEUX

**ATTESTATION DE CONFORMITE AUX EXIGENCES DE SECURITE DU
DECRET N° 94-699 DU 10 AOUT 1994 ET N°2019-1007 DU 30 SEPTEMBRE 2019**

La société LOISIRS AMENAGEMENTS, société de fabrication intégrée de jeux pour aires collectives, atteste avoir vérifiée et contrôlée, suivant les normes obligatoires le concernant, l'équipement mentionné ci-dessous, pour être conforme aux exigences de sécurité relatives aux équipements d'aires collectives de jeux :

FABRICANT : LOISIRS AMENAGEMENTS

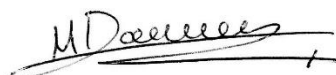
ADRESSE DU SITE DE FABRICATION : L'Anjouinière
86370 VIVONNE

EQUIPEMENTS CONCERNE: Pitchounette alu réf.2923/B

NORMES EUROPEENNES
notamment intégrées en référence à cet équipement : NF EN 1176-1 version 2017
NF EN 1176-3 version 2017

A Vivonne, le 20 mai 2019.

Président
SPL SAS
Représenté par Mathieu Damen



MONTAGE 1

AVERTISSEMENTS

- la conformité aux exigences de sécurité de ce produit étant fortement conditionnée par son installation, il est impératif de respecter scrupuleusement les consignes indiquées dans la présente notice.
- Il est indispensable de veiller notamment aux différents assemblages pouvant entraîner des risques de coincement.
- Les fixations et réglages définitifs doivent être réalisés de manière à éliminer les ouvertures ou espaces compris :

- entre 8 et 25 mm pour le coincement de doigt
- la non observation de ces consignes entraînera la responsabilité de l'installateur en cas d'accident.

MONTAGE 2

Montage tour carrée

- Présenter en vis-à-vis le **panneau A et B**, compact support de tunnel sous les traverses de plancher en intérieure ;
- Positionner le **plancher C** en appui sur les traverses de plancher, surface anti dérapante en supérieur. Bien ajuster et visser avec **6 VIS AUTOFOREUSE 4,8x32 MM**.
- Relier le **panneau A et B**, coté accès escalier et glissière, par le **mur à grimper D**. Les platines triangulaires vertes seront à visser ultérieurement sur les poteaux des **panneaux A et B**. Veillez à ne pas laisser de zone d'interstice comprise entre 8 et 25mm entre le haut de mur à grimper et le plancher.
- En face opposée, relier le **panneau A et B**, par l'**échelle L**. Les platines triangulaires vertes seront à visser ultérieurement sur les **poteaux des panneaux A et B**. Veillez à ne pas laisser de zone d'interstice comprise entre 8 et 25mm entre le haut de mur à grimper et le plancher.
- Relier en partie basse les **panneaux A et B** avec le **tunnel E** et les **bas de tunnel G**. Le **tunnel G** se trouve prisonnier par sa zone annelée entre les hauts de tunnel et bas de tunnel E. Une fois positionnés, visser les **bas de tunnel E** avec **12 VIS AUTOFOREUSE 4.8x32 MM**.
- Visser maintenant les **platines triangulaires vertes du mur à grimper D et échelle L** avec **8 VIS AUTOFOREUSE 4.8x32 MM**. Contrôler le serrage des autre vis.
- Relier en partie haute les **panneaux A et B**, avec les liaisons de **panneau F** à positionner en alignement avec la traverse horizontale haute de chaque **panneau A et B**. Visser avec **8 VIS AUTOFOREUSE 5.5x25 MM**.
- Présenter l'**escalier H** sur le **panneau A**. Le **haut de l'escalier H** en angle droit est à positionner au niveau du plancher. Visser par les 2 équerres sur la traverse de plancher du **panneau A** avec **2 VIS AUTOFOREUSE 5.5x25 MM**.
- En partie basse présenter les **2 poteaux I** en extérieur d'**escalier H**. Visser avec **2 VIS CHC 10x35 MM**. En partie haute, présenter et visser avec **4 VIS CHC 10x35 MM** les **rambardes J** reliant les **poteaux I** au **panneau A**.
- Positionner les **6 CACHES ORIFICES NOIRS**.
- En face opposée, présenter sur le **panneau B**, la **glissière K**. L'insérez sa zone de départ au niveau de la cale de glissière pré-montée. Serrer les **2 VIS METAUX TH** et positionner les **2 CAPUCHONS CACHE ECROU JAUNE**. Visser les côtés de la zone de départ comme suit, avec **6 VIS AUTOFOREUSE 5.5x25 MM**.



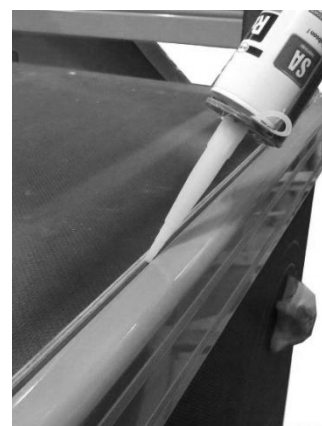
MONTAGE 3

- Ajuster la glissière à gauche en tendant à tirer vers la joue opposée. **L'EXTERIEUR HAUT DE LA GLISSIERE NE DOIT PAS DEPASSER DU POTEAU.**



- En bas de glissière présenter et visser les **deux pieds de glissière** et visser avec **4 VIS PENTURE 7x40 MM + 4 RONDELLES Ø8.**
- Sceller en respectant le plan de scellement et profondeur.

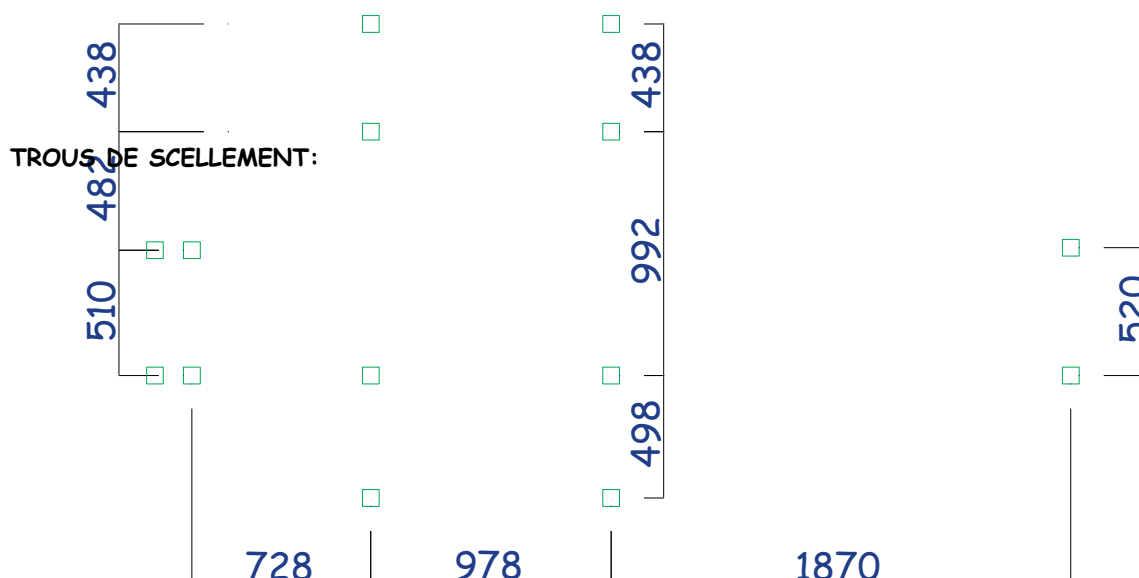
Contrôler les zones de coincement de cordon. Pour les éliminer, utiliser le silicone fourni comme suit :



IMPLANTATION SCELLEMENT

IMPLANTATION

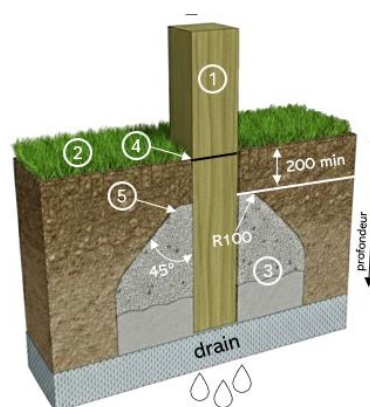
Les cotes indiquées correspondent aux cotes de fond de fondation



TROU DE SCELLEMENT

Nombre : 12
Diamètre : 30cm
Profondeur : 50 cm
Dosage béton : 350 kg/m³

Remarque : pour les poteaux inclinés, prévoir une réserve de 300X500 au lieu de 300X300



Légende

- 1 poteau
- 2 surface de jeu
- 3 fondations
- 4 marque de niveau de base
- 5 partie supérieure de la fondation



Il est important de laisser un drainage à la zone inférieure du poteau, afin d'éviter son pourrissement.

Structure multi-activités ALU - PITCHOUNETTE

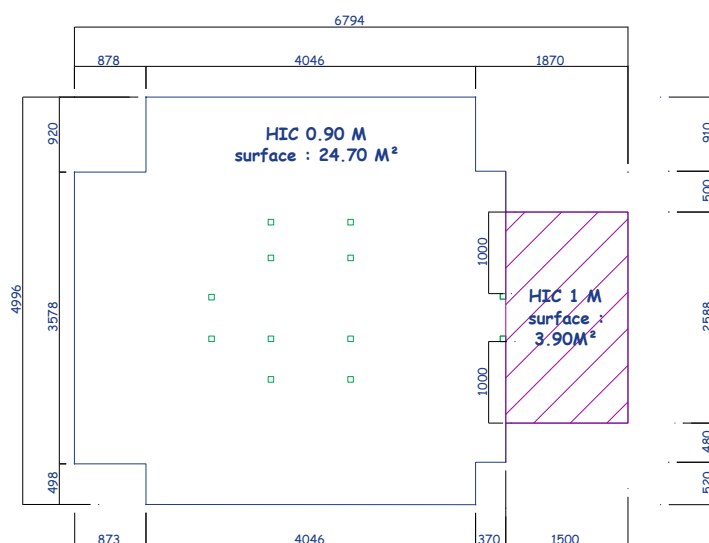
Réf. Procity® 890221
Réf. Loisirs Aménagements 2923

SURFACE D'IMPACT

REMARQUE :

Sous tous les équipements d'aires de jeux caractérisés par une hauteur de chute libre supérieure à 600 mm, une surface d'atténuation de l'impact est requise sur la totalité de la surface d'impact.

SURFACE D'IMPACT :



— : surface d'impact
à couvrir : 28.60 m²

- 1,50 m autour du jeu et en sortie de glissière

MATERIAUX A UTILISER :

Exemples de matériaux couramment utilisés pour l'atténuation de l'impact et hauteurs de chute critiques correspondantes :

Matériau (1)	Description mm	Epaisseur minimale (2) mm	Hauteur de chute Critique mm
Gazon/terreau naturel			≤ 1000 (4)
Fragments d'écorce	Granulométrie de 20 à 80	200	≤ 2000
		300	≤ 3000
Copeaux de bois	Granulométrie de 5 à 30	200	≤ 2000
		300	≤ 3000
Sable (3)	Granulométrie de 0.25 à 2	200	≤ 2000
		300	≤ 3000
Gravier lavé (3)	Granulométrie de 2 à 8	200	≤ 2000
		300	≤ 3000
Autres matériaux et autres épaisseurs	Selon essai effectué conformément à l'EN 1177		Hauteur de chute critique telle que soumise à l'essai

Structure multi-activités ALU - PITCHOUNETTE

Réf. Procity® 890221
Réf. Loisirs Aménagements 2923

- 1) Matériaux convenablement préparés pour l'utilisation en aires de jeux pour enfants.
- 2) Pour les matériaux meubles particuliers, ajouter 100 mm à l'épaisseur minimale pour tenir compte du déplacement (voir 4.2.8.5.1).
- 3) Sans argile ou sédiment sans arête. La granulométrie peut être identifiée au moyen de l'essai au tamis, selon l'EN 933-1. (voir l'annexe G)
- 4) Voir la note 2 au 4.2.8.5.2.

LIVRET D'ENTRETIEN

INSPECTION :

Nom de l'agent :

Date :

	BON	MAUVAIS	REMARQUES
Aspect de surface			
Fixations			
Stabilité			
Intégrité générale			
Propreté			
Intégrité des marquages			
Essai de fonctionnement			
Sol/contrôle niveau zéro			
Autres			

MAINTENANCE :

Nom de l'intervenant :

Date :

	Réalisation travaux		
	OUI	NON	REMARQUES
Nettoyage			
Remise en état des surfaces			
Resserrage fixations			
Lubrification pièces mobiles			
Remise au niveau zéro			
Marquage			
Mise hors service			
Dépose totale			
Protection scellements			

Structure multi-activités ALU - PITCHOUNETTE

Réf. Procity® 890221
Réf. Loisirs Aménagements 2923

LIVRET D'ENTRETIEN 2

REPLACEMENT DES PIECES		
N°	Nature :	
Quantité		
N°	Nature :	
Quantité		
N°	Nature :	
Quantité		
N°	Nature :	
Quantité		
N°	Nature :	
Quantité		

REMISE EN SERVICE		
Nom du réparateur :		Date :
Contrôle et réception de la réparation :		
Nom :	Date :	Signature :